

129. — 10 juin 1907. — Loi contenant le budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1907 (1). (Monit. des 10-11 juin 1907.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1907, est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de

sept millions cinq cent mille deux cent cinquante francs trente-cinq centimes 7,500,250.35
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme d'un million cinq cent trente-trois mille cent quatre-vingts francs 1,533,480 »

Soit ensemble à la somme de neuf millions trente-trois mille quatre cent trente francs trente-cinq centimes . . . 9,033,430.35 conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre de la guerre,
M. HELLEBAUT.)

Budget de la gendarmerie pour l'exercice 1907.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Traitements et autres allocations et prestations fr.	7,465,250 35	7,465,250 35
CHAPITRE II.		
Art. 2. Pensions et secours	33,000 »	33,000 »
Total fr.		7,500,250 35
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE III.		
Art. 3. Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier . . . fr	1,500,000 »	1,533,480 »
Art. 4. Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	24,330 »	
Art. 5. Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	8,850 »	
Total du budget de la gendarmerie fr.		9,033,430 35

130. — 13 juin 1907. — Loi contenant le budget de la dette publique pour l'exercice 1907 (2). (Monit. 15 juin 1907.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget de la dette publique pour l'exercice 1907 est

fixé à la somme de cent soixante-huit millions six cent huit mille quatre-vingt-un francs vingt-huit centimes (168,608,081.28), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. J. LIEBAERT.)

(1) Session de 1906-1907.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 11. Rapport, n° 48. Amendements. Séance du 20 février 1907, n° 74.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 22 mars 1907, p. 877 à 879.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 29 mai 1907, n° 53.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 juin 1907. (Note du *Moniteur*.)

(2) Session de 1906-1907.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 411, p. 23 et 24. — Rapport, n° 71. Séance du 13 février 1907, p. 239 à 241.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 15 mars 1907, p. 800.

SÉNAT

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 34. — Rapport, n° 47. Réunion du 21 mai 1907.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 5 et 6 juin 1907, p. 266 à 273 et 275 à 287.